

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 10 avril 2024**

Nbre conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 19 h 15, à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire après convocation légale du 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Noël ARNOLD, Matthieu BOECKLER, Christophe EHRHART, Morgane HALLER, Jean-Marc HERR, Bernard HERRGOTT, Richard KARMEN, Nicole SCHUMACHER, Delphine HOEFFERLIN, Véronique TSCHAN, Pascal SCHMITT et Bénédicte STEICHEN.

Absent excusé :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Kévin HAMMERER à Christophe EHRHART

Ordre du jour

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 25 mars 2024
- 3° Compte administratif 2023 M57 et M4
- 4° Compte de gestion 2023 M57 et M4
- 5° Affectation des résultats M57 et M4
- 6° Budget primitif 2024 M57 et M4
- 7° Fixation des taux d'imposition 2024
- 8° Tarifs
- 9° Divers

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter le point : « Concession source » avant le point n°9 Divers.

1° Désignation du secrétaire de séance

Mr le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner Matthieu BOECKLER, Adjoint au Maire en qualité de secrétaire de séance assisté de Marie-Josée METHENIER, secrétaire de

mairie. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Matthieu BOECKLER, Adjoint au Maire, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal, assisté de Marie-Josée METHENIER, secrétaire de Mairie.

2° Approbation du PV du 25 mars 2024

Mr le Maire, demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter au compte-rendu. Aucune observation n'est formulée, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 mars 2024.

3° Compte administratif 2023 M57 et M4

Le compte administratif 2023 dressé par M. le Maire (qui quitte la salle et ne participe pas au vote) est présenté par M. Matthieu BOECKLER, Adjoint.

M57 :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **512 059,34 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à **739 407,07 €** soit un excédent de fonctionnement de **227 347,73 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **323 776,17 €** et les recettes d'investissement s'élèvent à **860 793,23 €** soit un excédent d'investissement de **537 017,06 €**

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

M4 :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **9556,13 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à **19445.51 €** soit un excédent de fonctionnement de **9889,38 €**

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° Compte de gestion 2023 M57 et M4

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2023 - M57 et M4 dressés par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Guebwiller (SGC) dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

5° Affectation des résultats M57 et M4

Le maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M57 et M4, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023.

M57**Résultat 2023 :**

Excédent de fonctionnement : 227 347,73 €

Excédent d'investissement : 537 017,06 €

Résultat de clôture cumulé : 2023 :

Excédent de fonctionnement : 471 624,37 €

Excédent d'investissement : 85 145,21 €

Affectation :

L'excédent d'investissement d'un montant de 85 145,21 € est porté au compte 001 en recettes.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 471 624,37 € est porté au compte 002 en recettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'affectation des résultats

M4**Résultat 2023 :**

Excédent de fonctionnement : 9889,38 €

Affectation :

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 9889,38 € est porté au compte 002 en recettes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'affectation des résultats.

6° Budget primitif 2024 M57 et M4

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du budget primitif 2024 de la commune (M57) et du budget annexe 2024 (M4).

M57

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 183 405,23 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 975 466,98 €

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024.

M4

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **51 189,38 €**

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024.

7° Fixation des taux d'imposition 2024

M. le Maire présente les taux d'imposition actuellement en vigueur et leur répartition dans l'assiette des recettes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **23,54 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **90,46 %**
- taxe d'habitation : **7,65 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

8° Tarifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous (à compter du 10 avril 2024)

a) Tarifs boissons et denrées alimentaires + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2,50 €	15,00 €
Gewurztraminer	2,50 €	15,00 €
Pinot Gris	2,50 €	15,00 €
Bière pression / panaché	2,50 €	
Amer bière	3,00 €	
Limonade	1,00 €	
Café	1,00 €	
¼ de Rouge		2,00 €

Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina, ice-tea		2,00 €
Eaux plates ou gazeuses		2,00 €
Punch	4,00 €	
Ginette	3,50 €	20,00 €
Rosé		12,00 €
Vin rouge		12,00 €
Viennoises		4,50 €
Viennoises pomme de terre		6,00 €
Bretzel		1,50 €
Pâtisserie		2,50 €
Tarte flambée		5,00 €
Tarte flambée gratinée ou sucrée		6,00 €
Pizza		7,00 €
Participation manifestation publique		8,00 €

Frais de photocopies, il sera appliqué un tarif de 0,15 € (1 page en A4) et 0,30 € (1 page en A3) à partir de 15 feuilles noir/blanc et couleur.

L'encaissement des frais de photocopies sera inscrit dans la régie de recettes.

b) Divers

		Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location knitters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	3 500 €
		Sorties piscine/ski	1300,00 €
Carte bois / renouvellement uniquement sur demande		Subventions associations fixe	40,00 €
	<i>gratuite</i>	par tranche de 10	20,00 €
		(limite 50 membres maxi)	
<u>Loyer</u> : GULLY	365,00 €	<u>Concession columbarium</u>	
GUALLAR	419,00 €	600 € pour 30 ans (1 case pour 2 urnes)	
GSTALTER	430,00 €	100 € pour 30 ans (renouvellement)	
KREMP	420,00 €	100 € jardin du souvenir (la plaque) + plaque columbarium	
à compter du 1er mai 2024			

c) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûte 17 cl	1,50 €	plat rond inox	8,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	saladier inox	10,00 €
verre Normandie 18 cl	1,50 €	saladier verre	8,00 €
verre Normandie 12 cl	1,50 €	saucière	5,00 €
verre ballon 14 cl	1,50 €	panier à pain rond	3,50 €
verre ballon 12 cl	1,50 €	panier à pain carré	3,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €	planche à découper	10,00 €
assiette plates	1,20 €	plateau de service	5,00 €
assiette creuse	1,20 €	faitout bleu	20,00 €
assiette à dessert	1,20 €	poêle à frire	10,00 €
fourchette	0,50 €	casserole Téfal	10,00 €
couteau	0,50 €	cocotte	15,00 €
cuillère à soupe	0,50 €	passoire inox	30,00 €
cuillère à café	0,50 €	passoire plastique	5,00 €
couteau à pain	10,00 €	décapsuleur	0,50 €
tasse à café	2,50 €	ouvre-bouteilles	15,00 €
soucoupe à café	1,20 €	ouvre-boîte	5,00 €
tasse à thé	2,50 €	araignée	2,00 €
plateau ovale inox 35 cm	8,00 €	fouet inox	5,00 €
plateau ovale inox 40 cm	8,00 €	louche	2,00 €
plateau ovale inox 45 cm	8,00 €	petit écumoire	3,00 €
plateau ovale inox 50 cm	10,00 €	percolateur à café	150,00 €
plateau ovale inox 60 cm	10,00 €	verre à bière	1,50 €
carafe à eau	5,00 €		

Location vaisselles

	<i>Perte ou casse</i>		<i>Perte ou casse</i>
flûte Savoie 17 cl	1,50 €	fourchette baguette	3,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	couteau steak baguette	4,00 €
verre élégance 19 cl	2,00 €	cuillère à soupe baguette	3,00 €
verre élégance 24,5 cl	2,00 €	cuillère à dessert baguette	2,00 €
assiette plate julia 24 cm	2,50 €	fourchette poisson baguette	3,00 €
assiette plate julia 27 cm	3,00 €	couteau à poisson baguette	3,00 €
bol à soupe lion	5,00 €		

d) Tarifs location salle du Vert Vallon et maison des associationsSalle Vert-Vallon

<u>Salle Vert-Vallon</u>		
<u>Associations du village :</u>	<i>Grande salle</i>	<i>Petite salle</i>
Réunion / vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif location gratuite pour une manifestation annuelle mais 60 € de nettoyage		
A partir de la 2ème	200 €	140 €
<u>Particuliers du village :</u>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	120 €	90 €
Banquet / fête de famille	200 €	140 €
Forfait nettoyage		60 €
Forfait chauffage		50 €

Salle maison des associations

<u>Maison des associations</u>	
<u>Particuliers du village :</u>	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	100 €
Banquet / fête de famille	140 €
Forfait chauffage	40 €

e) Droit de place marché de montagne d'été et Noël 2024

- forfait droit de place sans électricité : 50 €
- forfait droit de place avec électricité : 100 €
- forfait droit de place Noël (uniquement pour ceux qui ne viennent pas en été) : 20 €
- associations : 10 €/marché.

f) Location campingCAMPING

Emplacement tente ou caravane AVEC voiture ou camping-car avec électricité	Par adulte 1 personne	Par adulte 2 personnes	Par enfant de + de 13 ans 1 personne	Par enfant jusqu'à 13 ans	Chiens et chats
	14 €	19 €	9 €	6 €	4 €

Forfait machine à laver 4 €
Forfait sèche linge 5 €

Forfait 6 nuits 7 jours - 5 % (dès la 1^{ère} nuit)
Forfait 14 jours - 10 % (dès la 1^{ère} nuit)
Forfait 21 jours - 15 % (dès la 1^{ère} nuit)
Forfait 28 jours - 20 % (dès la 1^{ère} nuit)

Visiteur 2 €
Véhicule supplémentaire 6 €
Taxe de séjour (fixée par la CCRG)

CHAMBRES D'HÔTES

Chambre simple 55 € TTC
Chambre double 55 € TTC
Grande chambre 66 € TTC

Tarif réduit après 3 nuits ou plus (dès la 1^{ère} nuit)

Chambre simple 50 € TTC
Chambre double 50 € TTC
Grande chambre 61 € TTC

Taxe de séjour (fixée par la CCRG)

Tarifs boissons et autres consommables en vente sur le camping :

Café	1,50 €	Barres chocolatées	2,00 €
Crémant	13,00 €	Fromage Bargkass 100 g	2,50 €
Pinot gris	13,00 €	Fromage Bargkass aromatisé 100 g	3,00 €
Rosé/rouge	10,00 €	Fromage Tomme 100 g	2,50 €
Bière (canette)	2,00 €	Fromage de chèvre nature	4,00 €
Amer bière	2,50 €	Fromage de chèvre aromatisé	5,00 €
Coca ice-tea jus d'orange	2,00 €	Munster (grand)	16,80 €/kg
Eaux plates ou gazeuses	2,00 €	Munster (petit)	4,20 €/pièce
Tarte flambée	5,00 €	Geisster (munster de chèvre)	29,00 €/kg
Pizza	7,00 €	Fromage blanc 500g (pot)	4,00 €
Chips 150 g	3,00 €	Yaourt 500 g (pot)	4,00 €
Chips 30 g	1,00 €	Pâté sanglier 345 g	9,50 €
Bretzel 100 g	2,00 €	Pâté sanglier 145 g	7,50 €
Cacahuètes 100 g	3,00 €	Pâté de chevreuil 345 g	9,50 €
Chips ondulées	4,00 €	Pâté de chevreuil 145 g	7,50 €
Glace (cône)	1,50 €	Tourte	15,00 €
Glace bâtonnet	2,50 €	Miel 500 g	10,00 €
Baguette (pain)	1,40 €	Petit déjeuner (avec viennoiserie)	8,00 €
Viennoiserie	1,50 €	Petit déjeuner (européen)	12,00 €

9° Concession source

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la concession de source au profit des consorts BALTENWECK-MIROT (chemin du Widersbach) pour une période de 9 ans (du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2033) et fixe la redevance annuelle à 82 €. Cette redevance est réévaluée et votée chaque année par délibération du Conseil Municipal. La Commune se charge de rédiger l'acte de concession.

10° Divers

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h55.

Le Maire
Jean-Jacques FISCHER

Secrétaire de séance

